

LICENCE PROFESSIONNELLE AGROEQUIPEMENTS (MAINTENANCE DES SYSTEMES PLURITECHNIQUES) EN ALTERNANCE



L'Université d'Artois (site de l'IUT de Béthune) et l'Institut Saint Eloi ont mis en place depuis Septembre 2005 une Licence Professionnelle Maintenance des Systèmes Pluritechniques option Agroéquipements, par alternance et en partenariat avec Formasup. Les cours se répartissent sur les sites de Bapaume et Béthune, représentant un total de 600 h en centre de formation étalées sur 15 semaines.

LA FORMATION

- Permettre aux titulaires d'un BTS, BTSA, DUT ou L2 Sciences et Techniques (ou diplôme équivalent) d'acquérir un diplôme « Bac+3 ».
- Entrer dans la vie professionnelle par la voie de l'alternance.
- Former des responsables capables de conseiller et assister des techniciens et commerciaux, encadrer des équipes d'intervention, élaborer le management et la conduite de projets ou de produits, répondre aux nouveaux besoins liés à l'internationalisation des constructeurs.

PROGRAMME

- **UE 1 : Sciences et Technologies (150 h)**
Mathématiques, Thermodynamique, Mécanique, Hydraulique, Electronique embarquée, Diagnostic, Conception.
- **UE 2 : Agroéquipements (190 h)**
Connaissance de l'entreprise (économie / gestion), Réglementation, Agriculture, Electrotechnique / Robotique, Etude des Systèmes, Marketing, Gestion Relation Client, Agroéquipements spécifiques.
- **UE 3 : Communication-Management (110 h)**
Communication (dont Anglais), Multiculturalité, Management des Ressources Humaines, Informatique, Langue Etrangère complémentaire (Allemand ou Espagnol).
- **UE 4 : Projet d'Entreprise (150 h)**
- **UE 5 : Entreprise (périodes en apprentissage)**

DEBOUCHES

Nos compétences respectives reconnues dans ce domaine jointes au savoir-faire des entreprises permettront de donner aux jeunes toutes les chances de réussir dans un secteur clé, en pleine mutation, où les débouchés sont multiples : cadre technique, responsable produits ou import-export, responsable suivi de projet en bureau d'études, inspecteur technique ou technico-commercial, responsable de concession, enseignant ou formateur, ...

MODALITES

DUREE DE FORMATION : 1 an

RYTHME DE L'ALTERNANCE

5 périodes de 3-4 semaines en CFA entrecoupées de 5 à 6 périodes de 4-8 semaines en entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 29 ans ou être demandeur d'emploi de + de 26 ans (contrat pro)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec un constructeur ou un concessionnaire de matériels agricoles.
- Etre titulaire d'un :
 - BTS/BTSA (*agroéquipement, agricole, maintenance, commerce*)
 - DUT (*domaines scientifiques et techniques*)
 - L2 Sciences et Techniques, ou équivalent.

COÛTS

Pas de frais de formation



CONTACT

INSTITUT SAINT ELOI

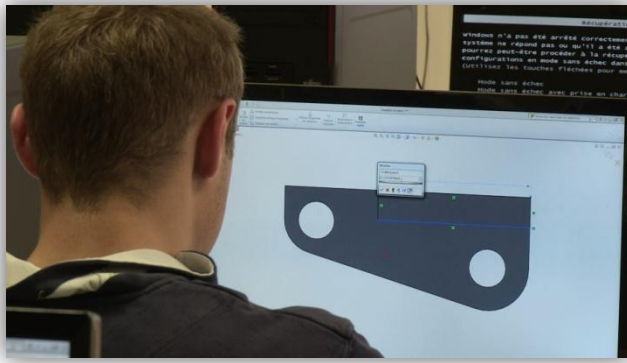
36 rue Marcellin Gaudefroy - BP 20019
62452 BAPAUME CEDEX

Tél : 03.21.07.14.20

Fax : 03.21.24.93.75

Mail : bapaume@cneap.fr

<http://www.institut-sainteloi-bapaume.fr>



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION OU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Le titulaire d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage est un salarié à part entière et à ce titre, il bénéficie d'un salaire, de congés payés, d'une sécurité sociale et d'une retraite.

- **Le contrat d'apprentissage** s'adresse à vous si vous avez entre 16 et 25 ans.
- **Le contrat de professionnalisation** s'adresse à vous si vous êtes âgé de 16 à 25 ans ou si vous êtes demandeur d'emploi et âgé de 26 ans et plus.

LA REMUNERATION DE L'APPRENTI

La rémunération minimale imposée par la loi est calculée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge (plus ou moins de 21 ans), du niveau de qualification et du type de contrat (apprentissage ou contrat de professionnalisation).

Dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage**, les jeunes inscrits en Licence Professionnelle sont considérés pour leur rémunération, comme étant en deuxième année de formation.

De ce fait, leur rémunération sera, au minimum, et selon l'âge :

- ✓ 51% du SMIC pour les jeunes de moins de 21 ans.
- ✓ 63% du SMIC pour les jeunes de plus de 21 ans.

Dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**, pour tout diplôme supérieur ou égal au baccalauréat, la rémunération minimale est de :

- ✓ Moins de 21 ans : 65 % du SMIC
- ✓ Entre 21 et 26 ans : 80% du SMIC
- ✓ Plus de 26 ans (si inscrit à l'ANPE) : 100% du SMIC

LES AIDES AUX APPRENTIS

(signataires d'un contrat d'apprentissage)

AIDE AU PERMIS

Un apprenti majeur, en contrat d'apprentissage et préparant les épreuves du permis de conduire peut bénéficier d'une aide de 500 € pour le financement de son permis.

AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL)

Pour les apprentis logeant dans les résidences de l'Institut Saint Eloi, une demande d'APL peut être demandée. Le montant de l'APL est fonction du montant du loyer et des ressources de l'apprenti.

L'apprentissage étant actuellement en réforme, les aides ci-dessous étaient octroyées jusqu'en Décembre 2018. Nous attendons les nouvelles dispositions.

AIDE A L'EQUIPEMENT

Une « carte génération » d'une valeur de 200 € est envoyée à tous les apprentis primo-entrants en formation. Cette carte est valable auprès de nombreux commerçants partenaires.

AIDE AU TRANSPORT

Cette aide annuelle pouvant aller jusqu'à 200 € est calculée selon la distance entre le domicile et le centre de formation.

AIDE A LA RESTAURATION

Pour tous les apprentis, la Région verse 2 € par repas du midi en formation. Pour les apprentis internes, une aide supplémentaire de 2 € est versée pour les repas du soir en formation.

AIDE A L'HEBERGEMENT

Pour les apprentis internes, la Région verse 4 € par nuit en internat (nuitée + petit déjeuner).

FONDS DE SOLIDARITE DES APPRENTIS

Ce fonds permet à tout apprenti qui rencontre une difficulté exceptionnelle de solliciter son CFA pour obtenir une aide financière.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Romain LENGLET à l'Institut Saint Eloi

Tél : 03.21.07.14.20

Mail : romain.lenglet@cneap.fr

RECRUTEMENT

DOSSIER DE PRE-SELECTION

A compléter sur le site http://iut-bethune.univ-artois.fr/?page_id=418.

La licence s'intitule « licence professionnelle maintenance des systèmes pluritechniques, spécialité agroéquipements ».

SELECTION ET VALIDATION

Après la phase de pré-sélection, les candidats ont jusqu'à mi-septembre pour présenter un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation signé avec toute entreprise en lien avec l'agroéquipement (après accord du responsable pédagogique).

La confirmation et les signatures de contrat ne pourront se faire qu'après obtention du diplôme « Bac+2 ».

⇒ Après votre pré-sélection et dès que vous avez trouvé un maître d'apprentissage, vous pouvez contacter Mme CORNET à l'IUT de Béthune au 03.21.63.23.00 (poste 12.17.25) ou par mail à corinne.cornet@univ-artois.fr pour toute information sur la signature et l'envoi du contrat.